



# ecclesia

LE BULLETIN OFFICIEL DU DIOCÈSE CATHOLIQUE DE PEMBROKE

## MERCI, MONSEIGNEUR BARRY!

# Son travail a touché tous les coins du diocèse

L'histoire du diocèse de Pembroke est d'abord et avant tout celui d'un peuple, de personnes, entre autres ceux et celles qui fidèlement ont célébré leur foi dans nos paroisses et nos communautés religieuses, ainsi que ceux et celles qui ont été impliqués dans les ministères spécialisés. Parmi ces ministères spécialisés se situe l'administration temporelle d'un diocèse. Monseigneur Michael Barry compte parmi ces personnes bien spéciales. Comme jeune prêtre, au début de son ministère, il n'y avait pas d'ordinateurs; mais on voyait clairement chez ce jeune homme un talent sans pareil. Grâce à ce talent, il a pu exercer un leadership incomparable qui s'est avéré de grand secours pour le diocèse de Pembroke et ce, jusqu'à nos jours.

En juillet dernier, Monseigneur Richard Smith, évêque de Pembroke, annonçait les nominations pastorales où figurait la nouvelle de la retraite de Mgr Barry après 48 ans de service au diocèse dans la chancellerie, et suite à 52 ans de ministère sacerdotal. Il est impossible, dans un bref communiqué comme celui-ci, d'accorder un hommage adéquat à l'égard de ce prêtre dévoué. Il a été au service du diocèse comme vicaire, comme recteur de la cathédrale, comme chancelier, comme vicaire général, comme vicaire judiciaire et comme administrateur diocésain.

Durant toutes ces années, il a oeuvré sous la direction de quatre évêques et ce avec la plus minutieuse attention aux détails et en accomplissant ses tâches avec une efficacité irréprochable. Beaucoup de son travail fut accompli dans l'ombre. Il s'est entretenu avec évêques, prêtres et diacres, religieux et religieuses et leurs communautés, paroissiens et paroissiennes, sans parler de sa compétence à l'égard de poli-

tique administrative. Ses connaissances dans le domaine du droit canonique et son efficacité dans les domaines financier et administratif ont assuré une grande stabilité dans de multiples circonstances difficiles.

Comme famille diocésaine, nous sommes reconnaissants envers Dieu pour les services rendus par Monseigneur Michael Barry, et nous reconnaissons son héritage précieux. Son travail a touché tous les coins du diocèse: ses conseils judicieux auprès des prêtres, son ministère auprès d'une multitude de personnes, son souci pour les soins de santé et les institutions qui y sont reliées, son engagement dans les projets d'habitations à prix modique. Au moment de leur vie où la plupart des gens sont confortablement retraités, Monseigneur Barry a entrepris les responsabilités d'administrateur diocésain à l'occasion de la nomination de Monseigneur O'Brien comme archevêque de St. John's, Terre-Neuve. Durant cette période de transition en attendant l'arrivée de notre nouvel évêque, tous étaient assurés que le diocèse de Pembroke serait en bonne main. Monseigneur Barry, vous méritez ce temps de repos et de relaxation. Merci beaucoup, et "ad multos annos"!

(suite à la page 10)



## Le fonds missionnaire - Souper bénéfique

Dans son document *Ecclesia in America*, le pape Jean-Paul II encourage fortement les Églises locales des Amériques du nord et du sud à s'unir pour s'entraider. Voilà la raison pour laquelle Monseigneur Richard Smith a invité l'archidiocèse de Lima au Pérou à se jumeler à nous. Ce projet a été lancé à l'occasion du Souper bénéfique pour les missions qui a eu lieu à Thee Place à Pembroke le 25 septembre dernier. L'invité d'honneur fut Monseigneur José Antonio Eguren, évêque auxiliaire de Lima. Monseigneur Eguren, s'exprimant impeccablement en anglais, nous a aidés à mieux comprendre les richesses ainsi que les pauvretés de Lima. Il a livré son message à l'aide d'une vidéo-cassette qu'il avait préparée pour cette rencontre. La présentation orale ainsi que la présentation sur vidéo de Monseigneur Eguren a bien démontré que le peuple de Lima a beaucoup à partager avec nous au niveau de sa vie de foi et de sa célébration. Les bénéfices de ce repas, la somme de 20 000\$ y compris des dons privés, seront envoyés à Monseigneur Eguren pour l'aider à répondre aux besoins des gens de son diocèse.

(suite à la page 6)

## Sainte Marguerite d'Youville au Temple de la renommée pour la médecine

Dernièrement on a accordé une place dans le Temple de renommée pour la médecine à Sainte Marguerite d'Youville pour reconnaître l'influence énorme de son Institut sur les soins de santé au Canada. Cet Institut est composé des Soeurs de la charité de Montréal (Soeurs Grises) et les congrégations provenant de cette même souche, nommément, les Soeurs de la charité de St-Hyacinthe, les Soeurs de la charité

d'Ottawa, les Soeurs de la charité de Québec, les "Grey Nuns of the Sacred Heart" et les "Grey Sisters of the Immaculate Conception". Le Temple de la renommée pour la médecine, établi en 1993, rend hommage aux canadiennes et aux canadiens qui ont contribué au progrès de la santé et du bien-être des gens de partout. La cérémonie d'installation a eu lieu le 15 octobre 2003 à London, Ontario.

# LETTRE PASTORALE SUR LE MARIAGE

*Note: Cette lettre pastorale sur le mariage de la part de Monseigneur Smith a servi d'homélie aux messes dans toutes les paroisses du diocèse la fin de semaine des 23 et 24 août 2003.*

Le 24 août 2003

Chers fidèles dans le Christ,

Depuis plusieurs mois, notre pays est engagé dans un débat dont le dénouement aura de lourdes conséquences dans l'avenir sur notre vie en société. Il est question de la nature du mariage. Le point contesté est la possibilité de redéfinir le mariage pour inclure dans sa définition une relation à long terme entre personnes du même sexe et ainsi la reconnaître légalement comme un mariage. Certaines cours, dont celles du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, ont jugé que l'exigence de sexe opposé pour le mariage porte atteinte aux droits d'égalité constitutionnelle pour partenaires de même sexe. Effectivement, la Cour d'appel de l'Ontario a annoncé un changement de la définition du mariage. Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas faire appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada, et se propose de codifier ce changement de la loi pour tout le pays.

Au niveau national, les évêques du Canada ont clairement exprimé leur opposition à ce fait nouveau. Au niveau local, il est important de prendre le temps, comme famille diocésaine, pour en discuter. Voilà pourquoi j'adresse cette lettre pastorale à tous les paroissiens et paroissiennes, et j'ai demandé à nos prêtres d'en faire la lecture à toutes les messes cette fin de semaine. J'ai cru bon le faire à ce moment-ci, car la messe de ce dimanche nous présente un enseignement important de la part de saint Paul sur la nature du mariage. Peut-être pourrions-nous apprécier à nouveau le mariage comme don merveilleux et vocation reçus de Dieu, et, en tant que ses gardiens, le soutenir et le protéger.

Nous devons nécessairement concentrer nos efforts durant ce débat. Déjà plusieurs questions connexes ont pris la vedette, par exemple, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et le rôle de la religion dans l'élaboration de politiques d'ordre public. Lorsque nous, citoyens, réfléchissons sur cette question, il ne faut pas perdre de vue la question principale que notre gouvernement et nos cours nous présentent, c'est-à-dire, de savoir si, oui ou non, on peut changer la définition du mariage. Ensemble, accompagnés de beaucoup de gens de notre pays, l'Église répond à cette question par un "non" clair et retentissant!

Commençons notre réflexion du point de vue de la raison même. En deuxième lieu nous y apporterons l'éclairage de la Parole de Dieu.

La raison et le bon sens indiquent bien que nous ne devons pas changer la définition du mariage. Depuis longtemps, maintes cultures ont employé le mot "mariage" pour définir une réalité précise de l'expérience humaine: l'engagement mutuel qui est permanent et affectueux d'un homme et d'une femme, dont l'union dans l'amour est essentiellement ouverte à la procréation de vie nouvelle. Cette réalité est célébrée différemment dans les cultures diverses, et il se peut que plusieurs coutumes l'accompagnent, mais dans ces pratiques différentes se trouvent des traits communs et permanents: il est question de l'union d'un homme et d'une femme, c'est-à-dire, une union fondée sur la différenciation et la complémentarité sexuelles; il est question d'une union qui est fidèle pour la vie; et il est question d'une union procréatrice ouverte au don de nouvelles vies, provenant du don de soi mutuel de l'époux et de l'épouse. Voilà la réalité de l'expérience humaine qu'on appelle "le mariage". Or, les règles gouvernant les définitions exigent que la réalité qui diffère d'une autre soit désignée par un mot différent. Les relations hétérosexuelles et homosexuelles sont essentiellement différentes. Alors, elles ne peuvent pas être comprises dans la même définition. Dans ce cas, c'est le caractère unique du mariage traditionnel qui est perdue. La conséquence sérieuse de cette situation serait d'atténuer son rôle comme fondement de base de la communauté humaine. Changer la définition du mariage ferait tort ainsi à la fondation même d'une société stable.

En apportant à la raison l'éclairage de la révélation divine nous élargissons notre point de vue sur cette question. Dans les premiers chapitres du livre de la Genèse, nous apprenons que Dieu est le créateur de la vie humaine, et que Dieu a formé la nature humaine en tant que mâle et femelle. C'est l'un pour l'autre qu'il a créé l'homme et la femme, appelés par la complémentarité de leurs sexes à être ensemble, à devenir "une chair", comme le dit la Bible, et à porter fruit en donnant la vie (cf. Genèse 1, 27-28 et 2, 18-24). Jésus lui-même affirme que l'union de l'homme et de la femme est la volonté de Dieu, une volonté inscrite dans l'acte de création. "N'avez-vous pas lu", dit-il dans l'évangile de Matthieu, "que le Créateur dès l'origine, les fit homme et femme, et qu'il a dit: 'Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair?' Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair".(Matthieu 19,4-6). La révélation nous dit que la vocation au mariage est inscrite dans la constitution même de l'être humain. Parce que Dieu est l'auteur de cette vie humaine, il est aussi l'auteur du mariage. On comprend alors que la définition du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme,

reconnue et honorée comme tel depuis des siècles par des cultures différentes, est fondamentalement une définition venant de Dieu. Ne présumons pas qu'elle peut être changée arbitrairement par un acte de parlement ou un jugement de cour.

L'enseignement de saint Paul dans la deuxième lecture d'aujourd'hui situe notre compréhension du mariage à un niveau supérieur. Le mariage n'est pas seulement une alliance d'amour entre un homme et une femme par laquelle on crée et on entretient une vie nouvelle. Il exerce aussi un rôle insurpassable dans le plan de salut de Dieu. Le mariage proclame au monde l'amour salutaire de Dieu, révélé dans le Christ. Ce passage de la lettre aux Éphésiens est un passage clé pour comprendre chrétiennement le mariage en tant que sacrement voulant dire qu'il reflète l'amour du Christ pour son Église. Saint Paul rappelle l'enseignement de la Genèse disant que "l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair". Il dit aussi, "Ce mystère est d'une grande portée; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église" (Éphésiens 5, 31-32). Selon Paul, l'amour du Christ est reflété dans l'amour entre époux. Il reconnaît cette dimension sacramentelle du mariage précisément dans la soumission mutuelle des époux entre eux lorsqu'il dit, "Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Seigneur." Comment doit-on comprendre ce texte?

Sur la croix, le Christ s'est sacrifié pour l'Église. Par sa mort et sa résurrection, il a vaincu le pouvoir du péché et de la mort et il a rendu possible la vie, la vie éternelle, pour le monde. Cet acte de salut du Christ a été la manifestation parfaite de la fidélité de Dieu à l'alliance d'amour qu'il avait nouée avec son peuple. Quand les époux expriment entre eux la fidélité à leur engagement en se sacrifiant par amour l'un pour l'autre, et en permettant à leur amour de faire naître une nouvelle vie, ils reflètent l'amour du Christ pour son Église. Ainsi, l'amour dans le mariage est la proclamation véritable du plan de salut de Dieu pour le monde. Parce que le Christ nous a confié la tâche de l'évangélisation, nous avons la responsabilité particulière d'être les gardiens et les protecteurs du mariage. Changer sa définition en modifiant son symbolisme profond menacerait sévèrement la conception chrétienne du mariage. Il ne faut pas se laisser à vouloir absolument préserver la définition qui lui est propre.

Nous sommes tous au courant des multiples accusations envers l'Église par ceux et celles qui s'opposent à notre position. Je veux m'attarder sur celle que me cause le plus d'angoisse, précisément, l'accusation de haine et de bigoterie à l'égard des personnes d'orientation homosexuelle.

C'est douloureux à entendre, d'abord parce que ce n'est pas l'enseignement de notre Église. Nous soutenons que tous, sans distinction, sont enfants de Dieu. Tous sont alors égaux en dignité, dignes de respect et tous méritent d'être aimés. En deuxième lieu, je m'inquiète que les homosexuels dans nos paroisses soient portés à croire que l'Église ne s'intéresse pas à eux, ou que les proches de personnes homosexuelles pensent que l'Église est indifférente au bonheur de ses bien-aimés. Au contraire, c'est parce que l'Église se soucie profondément de leur bonheur que nous proclamons le message de l'évangile. Le bonheur véritable et durable se trouve dans la fidélité au Seigneur. Parfois cette fidélité peut être difficile à vivre, et les enseignements de l'évangile difficiles à accepter. En effet, comme on le constate aujourd'hui dans le passage de saint Jean, plusieurs personnes ont quitté Jésus parce qu'ils ont trouvé son enseignement trop difficile. Les disciples, eux, sont restés fidèles au Seigneur. Et, quand Jésus leur demande si eux aussi le quitteraient, c'est saint Pierre qui dit, "Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de la vie éternelle". Par égard pour leur bonheur, l'Église demande à tous ses membres de rester avec le Seigneur et de renoncer aux attitudes et aux comportements qui nous séparent de lui.

Je conclus cette lettre par un appel à la prière. Nous signons des pétitions, nous écrivons des lettres et nous communiquons avec nos députés, et c'est bon de le faire. Peu importants nos efforts, ils doivent être accompagnés d'amour et le respect d'autrui. D'abord et avant tout, ils doivent être inspirés par la prière. Priez tous les jours, chaque jour, personnellement et en famille, afin que soient protégés le mariage et la famille dans notre société. Priez aussi pour les personnes qui pourraient se sentir blessées par l'enseignement de l'Église ou qui en sont irritées. Que l'Esprit-Saint les aide à mieux comprendre à quel point le Christ et l'Église les aiment.

Venez avec ces intentions lorsque vous célébrez l'eucharistie ou que vous priez devant le Saint-Sacrement. Envisagez la possibilité d'entreprendre des actes de pénitence et offrez-les à ces intentions. Enfin, confions cette préoccupation à l'intercession de Marie, la mère du Seigneur, et à saint Joseph, le patron du Canada et de l'Église. Nous leur demandons de prier pour nous et pour notre pays.

Veillez agréer, fidèles dans le Christ, l'expression de mes meilleurs sentiments.

+ Richard W. Smith  
Évêque de Pembroke

Le gouvernement du Canada s'est récemment proposé de redéfinir le mariage. Jusqu'à maintenant, il se définissait comme « l'union légitime pour la vie entre une femme et un homme à l'exclusion de toute autre personne. » La nouvelle définition proposée est que « le mariage est, sur le plan civil, l'union légitime de deux personnes, à l'exclusion de toute autre personne. » Le but avoué du gouvernement du Canada quant à cette redéfinition est de reconnaître juridiquement les unions entre personnes de même sexe comme des mariages.

Les évêques catholiques de l'Ontario sont grandement inquiets devant la modification proposée.

La notion même de mariage existait avant tout dogme religieux connu ou histoire recensée. Tous et toutes, que nous soyons des personnes religieuses ou non, nous avons imprégné notre conscience de l'image du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme qui fondent ensemble leur propre famille, unissent leurs familles élargies et contribuent ainsi à la vie, aux traditions et à la vitalité de leur monde. Aussi mariage et famille sont-ils intimement liés.

Les députés doivent comprendre qu'ils entreprennent ici une expérience d'envergure en matière de refonte sociale. Sur quelle justification, en termes de bien commun, s'appuient-ils pour procéder ainsi?

La modification juridique d'une telle institution de base comme le mariage ne peut avoir que de lourdes conséquences. L'institution du mariage ne sera pas que simplement modifiée, mais faussée de manière irrévocable. Une modification de la définition aujourd'hui entraînera demain un changement au niveau du vécu de tout le monde.

Des expériences semblables, comme l'accès au divorce, ont eu par le passé des effets néfastes, pour ne pas dire désastreux, sur notre société. Ainsi les personnes qui ont défendu la facilité des divorces ont-elles été, sans doute, surprises par le fait que cela ait encouragé des mariages sans préparation ou engagement adéquats et ait incité des couples mariés à divorcer sans faire des tentatives réelles pour réconcilier leurs différences, ce qui a eu pour résultat de nombreuses de familles brisées et un bassin de problèmes sociaux, pour les enfants en particulier. Nous devons tous et toutes nous rappeler qu'il y a un prix à payer pour de telles expériences. Et ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui le paieront.

Le gouvernement ont donc, par conséquent, l'obligation de protéger et de renforcer le mariage en raison de son apport au bien commun. Il est prouvé, de manière péremptoire, que les familles hétérosexuelles, à l'intérieur desquelles la plupart des enfants naissent, offrent le meilleur environnement pour une saine éducation. Nous nous attendons, à la lumière de cela, que notre gouvernement appuie le caractère distinctif du mariage et de la famille, comme nous les avons toujours connus, et cela pour le bien de

ses futurs citoyens et citoyennes.

Que nous enseigne notre foi sur le mariage? L'enseignement de notre foi admet et éclaire ce que nous connaissons du mariage, à parir de l'expérience humaine et de la raison. Le Catéchisme de l'Église catholique nous résume ainsi la longue tradition de notre foi: L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une intime communauté de vie et d'amour, a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. De par sa nature elle est ordonnée au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et l'éducation des enfants. Elle a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement.

Pour les catholiques, le mariage est une vocation, comme le sont les vies de personnes ordonnées, consacrées et célibataires. Le mariage est l'union de toute une vie entre une femme et un homme qui se donnent entièrement l'un à l'autre. De par sa nature même, l'union conjugale, qui porte les époux à leur perfection, débouche sur la procréation et l'éducation des enfants et trouve en eux sa couronne de gloire par le bonheur qu'ils apportent et les sacrifices qu'ils demandent. Les couples chrétiens mariés sont aidés dans cette grande vocation par le don de la grâce de Dieu qu'ils reçoivent du sacrement du mariage. Conformément à la morale chrétienne catholique, nous respectons profondément les personnes qui ont une attirance sexuelle vers la personne de leur sexe. Toutefois, nous n'abordons pas ici les questions de fidélité ou de durabilité des relations entre personnes du même sexe, mais alléguons plutôt qu'il ne peut être question de mariage dans un tel cas. L'union d'un homme et d'une femme offre la meilleure diversité de dons pour l'éducation des enfants. Considérer juridiquement les unions de personnes de même sexe et le mariage de la même manière mine le mariage et nuit au bien commun. La loi ne fait pas que poser des limites; elle doit enseigner.

Aussi les évêques catholiques de l'Ontario en appellent-ils aux catholiques de prier et de bien réfléchir sur les conséquences du changement proposé par le gouvernement fédéral. Le mariage et la famille sont fondamentalement des aspects importants de notre tissu social et de notre foi. Comme le Saint-Père le déclarait, « la famille est la première école des vertus sociales don't toute société a besoin. » Nous vous encourageons donc à approfondir cette question, à la lumière de l'héritage de l'enseignement moral catholique et de la vision que vous souhaitez transmettre aux générations futures.

Après avoir fait cet exercice, vous aurez le même droit que tous les autres citoyens et citoyennes, à savoir de faire connaître votre point de vue à vos concitoyens et concitoyennes ainsi qu'aux députés qui vous représentent. De fait, vous devriez vous prononcer sur une question aussi importante que celle-ci.

La Déclaration originale fut signée par,

Son Éminence, Mgr Aloysius Cardinal Ambrozic, archevêque de Toronto

S. E. Mgr Marcel Gervais, archevêque d'Ottawa

S. E. Mgr Anthony Meagher, archevêque de Kingston

S. E. Mgr. Anthony F. Tonnos, archevêque de Hamilton

S. E. Mgr Matthew Ustrzycki, archevêque de Hamilton

S. E. Mgr Jean-Louis Plouffe, évêque de Sault Ste. Marie

S. E. Mgr André Vallée, évêque de Hearst

S. E. Mgr Vincent Cadieux, évêque de Moosonee

S. E. Mgr Nicola De Angelis, évêque de Peterborough

S. E. Mgr. James M. Wingle, évêque de St. Catherines

S. E. Mgr Fred Colli, évêque de Thunder Bay

S. E. Mgr Paul-André Durocher, évêque d'Alexandria-Cornwall

S. E. Mgr Richard Grecco, évêque auxiliaire de Toronto

S. E. Mgr John Pazak, évêque des Slovaques

S. E. Mgr John Boissonneau, évêque auxiliaire de Toronto

S. E. Mgr Richard Smith, évêque de Pembroke

S. E. Mgr Ronald P. Fabbro, évêque de London

S. E. Mgr Robert Harris, évêque auxiliaire de Sault Ste Marie

S. E. Mgr Stephen Chmilar, évêque des Ukrainiens de l'Est du Canada

S. E. Mgr Daniel Bohan, évêque auxiliaire de Toronto

S. E. Mgr Paul Marchand, s.m.m., évêque de Timmins

*Note: Nous encourageons les lecteurs de lire deux autres déclarations à ce sujet: (1) La déclaration de la Conférence des évêques catholiques du Canada intitulée "Le mariage dans les circonstances actuelles" (juin 2003) que vous pouvez trouver au site Web [www.cecc.ca](http://www.cecc.ca), et (2) la déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi (31 juillet 2003) intitulée "Considérations à propos du projet de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles" que vous pouvez trouver au site Web [www.vatican.ca](http://www.vatican.ca)*

## Le Canada compte un nouveau cardinal

(VIS et CECC - Rome et Ottawa) ... Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a nommé, le dimanche 28 septembre 2003, 31 cardinaux dont un in pectore, ce qui signifie que seul le Pape en connaît le nom. Parmi ce nombre, on compte un évêque canadien, M. le cardinal désigné Marc Ouellet, archevêque de Québec et Primat de l'Église catholique au Canada.

Cette nomination porte à cinq le nombre de cardinaux canadiens, les autres étant NN. SS. Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal, Aloysius Ambrozic, archevêque de Toronto, Louis-Albert Vachon, archevêque émérite de Québec et Édouard Gagnon, P.S.S., évêque émérite de Saint-Paul.

Né à Lamotte dans le diocèse d'Amos, au Québec, Mgr Ouellet est âgé de 59 ans. Il a été ordonné prêtre en 1968 et évêque, en mars 2001, au moment où le Saint-Père le nommait comme secrétaire du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. En novembre 2002, le pape Jean-Paul II lui demandait de renouveler un nouveau défi en lui confiant la tâche d'archevêque du diocèse de Québec.

Mgr Ouellet est aussi consultant des congrégations de la Doctrine de la foi et du Culte divin et de la Discipline des sacrements, secrétaire de la Commission pour les relations religieuses avec le Judaïsme et membres de la Commission permanente inter-dicastères pour l'Église en Europe orientale et de l'Académie pontificale de théologie.

L'actuel archevêque de Québec ainsi que 29 autres évêques et prêtres seront élevés au rang de cardinaux lors d'un consistoire qui se tiendra le 21 octobre prochain, à Rome. Mgr Ouellet deviendra ainsi le 7e cardinal dans l'histoire de ce diocèse.

À propos du cardinalat Le Sacré Collège compte maintenant 194 membres (sans compter le cardinal « in pectore »), dont 135 qui, à ce jour, âgés de moins de 80 ans, pourront procéder, lors du conclave, à l'élection du pape. Actuellement au Canada, trois des cinq cardinaux sont électeurs: MM. les cardinaux Jean-Claude Turcotte, Aloysius Ambrozic et Marc Ouellet.

# MESSAGE DE L'ÉVÊQUE

## La planification pastorale dans le diocèse de Pembroke

Il y a quelques années, le Saint Père, le pape Jean-Paul II, a publié une lettre apostolique adressée à l'Église entière, intitulée *Novo Millennio Ineunte* (Au début du nouveau millénaire). Dans cette lettre, il réfléchit sur la mission de l'Église alors que nous entreprenons une nouvelle ère de l'histoire. Le pape invite chaque diocèse à initier un processus appelé "la planification pastorale". Il veut que nous nous posions la question suivante: étant données nos circonstances actuelles et les ressources à notre disposition, comment pouvons-nous grandir dans notre connaissance du Seigneur, comment nous aider mutuellement à approfondir notre foi, et comment porter un témoignage authentique du Christ dans notre société et dans notre monde? En résumé, nous sommes invités à ce que le pape appelle "la nouvelle évangélisation", c'est-à-dire, à renouveler nos efforts pour partager avec notre monde la bonne nouvelle de l'amour et de la miséricorde de Dieu qui sont révélés et agissants en Jésus Christ. Il n'est pas question d'une responsabilité qui incombe seulement sur les prêtres, les religieux et religieuses. En raison de notre baptême et de notre confirmation, nous sommes tous appelés à devenir des évangélistes, des témoins du Christ, et à participer à la vie de l'Église.

Dans nos efforts à répondre à cet appel, notre diocèse doit tenir compte de sa situation actuelle et future par rapport à nos ressources humaines, surtout par rapport aux prêtres. Je ne vous révèle pas de grand secret en vous disant que nous avons moins de prêtres aujourd'hui que nous en avions il y a quelques années. En 1999, nous avions 44 prêtres qui étaient disponibles pour le ministère paroissial à plein-temps. Cette année, en 2003, nous avons 39 prêtres. En 5 ans, il ne pourrait en avoir que 37, et en 10 ans, 32. Ce regard vers l'avenir ne tient pas compte de la possibilité d'une retraite anticipée, de maladie grave ou de mortalité: alors nos estimations sont plutôt fragiles. À l'heure actuelle, nous desservons 53 paroisses et 12 missions. De ces 53 paroisses, 15 sont déjà jumelées. Il est évident que nous devons envisager d'autres changements. En tentant de relever le défi au niveau des ressources humaines, il faut se souvenir que notre but premier comme chrétiens et chrétiennes demeure toujours le même: l'appel à l'évangélisation. Et cela veut dire que, n'importe les moyens utilisés pour nos réaménagements pastoraux, il faudra s'assurer que nos fidèles aient accès à tout ce qui, traditionnellement, est nécessaire pour nourrir notre foi et pour grandir en sainteté.

Pour notre vie de foi comme chrétiens catholiques, nous savons que nous avons besoin de l'eucharistie; nous savons qu'il nous faut une pratique régulière du pardon et de la confession personnelle dans le sacrement du pardon; nous savons qu'il nous faut des enseignements sur les saintes écritures; nous savons qu'il faut participer à une vie de foi commune avec les autres chrétiens; nous savons que nous devons apprendre les enseignements de l'Église et que nous devons leur être fidèles. Habituellement, nous retrouvons ces éléments et plusieurs autres par le fait d'appartenir à une paroisse particulière.

Et mes visites dans les paroisses ont confirmé que les gens aiment leurs paroisses et font encore de gros sacrifices pour les maintenir.

Les circonstances actuelles nous imposent un examen de notre agir pastoral et un questionnement sur des moyens qui pourraient être plus efficaces. Ce n'est pas une question nouvelle. Depuis plusieurs années, les prêtres et les fidèles y pensent. Il est maintenant le temps de les regarder sérieusement, et ceci avec l'implication d'autant de personnes que possible.

Depuis quelques mois, les diocésains et diocésaines sont consultés. Je partage avec vous ce qui s'est passé jusqu'à présent.

Au début de cette année, les paroisses ont reçu une liste de questions à discuter. Les paroissiens et paroissiennes les ont discutées soit au Conseils paroissiaux ou à des réunions générales. Ensuite, les prêtres du



diocèse se sont rassemblés dans leur zones respectives pour partager ensemble les soucis et les commentaires des paroissiens et paroissiennes, et pour examiner leurs suggestions. Ensuite, les prêtres se sont réunis avec moi, et j'ai pu entendre leur récit des préoccupations des paroissiens et paroissiennes du diocèse. À cette rencontre, j'ai fait savoir que la prochaine étape consisterait à former un comité composé de clergé et de laïques venant des cinq zones du diocèse. Ce comité est

maintenant formé. Sa responsabilité est de poursuivre le processus de consultation par des rencontres régionales et paroissiales dans chaque zone. Je rencontrerai ce comité en juin 2004 pour entendre les résultats de ce processus.

J'aimerais partager avec vous un résumé des réponses aux questionnaires que j'ai reçues de la part des paroisses.

Le premier point à noter est le fait que plusieurs personnes ne sont pas au courant de l'étendue géographique de ce diocèse. Nous sommes dans une situation rare, celle d'être un diocèse qui chevauche les deux provinces de l'Ontario et du Québec. Personnellement je crois que cette situation est une richesse pour nous tous. Par ailleurs, elle comporte des défis à relever. Au Québec, notre territoire s'étend de Quyon à Témiscaming, et vers le nord-est jusqu'à Cayamant. En Ontario, nous nous trouvons de Arnprior à Astorville, et jusqu'au sud à Haliburton. Notre vocation est de travailler ensemble comme une seule famille. Ensemble, nous avons la responsabilité de partager l'évangile. Alors, ensemble nous étudions ce qu'il faut faire pour assurer la continuité de l'évangélisation et l'approfondissement de la foi.

À l'occasion de mes visites aux paroisses, j'ai découvert que plusieurs de nos paroissiens et paroissiennes avaient déjà pensé à la possibilité de changements dans leurs paroisses et ce depuis un certain temps. C'est comme si on attendait "la tranche du couteau" et qu'on priait que l'évêque puisse "retenir le couteau" le plus longtemps possible. Dans ce cas, il se peut que nos communautés, comme membres du Christ, soient tentées de résister. Ceci se produirait dans le cas où chaque paroisse voudrait se défendre et dire à l'évêque, "Je sais que vous devez effectuer des changements, mais ne nous touchez pas; faites les changements ailleurs". C'est tout à fait normal de raisonner ainsi, mais ce raisonnement n'apporte aucune solution à la situation. Tous

les paroissiens et toutes les paroissiennes sont membres d'une grande famille diocésaine. C'est en tant que diocèse que nous, ensemble, devons relever les défis et les regarder en face.

Un autre aspect intéressant trouvé dans vos réponses au questionnaire est ce qu'on pourrait appeler ce désir toujours présent d'initiatives pastorales. De grande importance parmi vos soucis se trouve le désir de grandir dans la foi, d'approfondir votre relation avec le Christ et d'en savoir davantage du grand trésor que nous appelons "l'enseignement de l'Église". J'ai trouvé à plusieurs reprises cette volonté de tendre une main d'amour et de compassion vers ceux qui ont quitté l'Église pour les réunir encore une fois avec nous autour de la table du Seigneur. De grande importance aussi se trouve ce désir d'aller à la rencontre des jeunes pour partager avec eux la bonne nouvelle du Christ. Il nous faut plus de vocations au sacerdoce et à la vie religieuse: on se demande comment encourager les jeunes gens à écouter l'appel du Seigneur et d'y répondre généreusement. On s'inquiète aussi des pressions exercées sur le mariage et sur la vie familiale et on se demande comment affermir et soutenir les personnes qui vivent cette vocation.

Enfin, on a des inquiétudes à l'égard des prêtres du diocèse. Avec la diminution des effectifs, il n'est pas question de simplement augmenter leurs tâches et les épuiser. Voilà un souci pour moi aussi. En faisant face aux changements qui s'imposent, nos attentes à l'égard de nos prêtres doivent être réalistes. Ils ont besoin de congé, de vacances, du temps à l'extérieur de la paroisse pour des retraites et des journées d'étude. En général, on ne devrait pas s'attendre à ce qu'un prêtre préside plus que trois messes par fin de semaine. Il y a sûrement des exceptions à cette règle, mais je tiens à ce principe dans notre planification. Dans chaque paroisse, il faut se demander si le nombre de messes actuellement célébrées est nécessaire. Dans chaque région, on doit se demander si une meilleure programmation des messes pourrait favoriser l'entraide des prêtres et pourrait leur permettre, à l'occasion, de se remplacer l'un l'autre.

Dans nos zones, il faut se poser cette question d'importance capitale: nous faut-il toutes les paroisses que nous avons? Plusieurs églises ont été construites très rapprochées l'une de l'autre. C'était quand les moyens de transport étaient plus difficiles et quand le nombre de prêtres le permettait. Aujourd'hui, avec le transport facile et rapide, est-il raisonnable de maintenir de nombreuses paroisses qui se trouvent à une distance de 5, 10 ou 20 minutes l'une de l'autre? Je sais qu'il s'agit d'une question épineuse, mais nous savons que nous devons la regarder attentivement.

Il est évident que ce processus dans lequel nous nous engageons est très important. Il est question de notre vie communautaire de foi ici dans ce diocèse. Étant données toutes les opinions exprimées dans cette première étape de notre consultation diocésaine, nous devons discuter, au niveau des zones, deux questions fondamentales, notamment:

· Comment assurer pour nos paroissiens et paroissiennes de chaque zone le meilleur accès possible à la célébration de l'eucharistie et du pardon si dans cette zone, il y avait deux prêtres de moins? Ensuite, si nous avions trois prêtres de moins dans chaque zone?

· Comment relever par moyens innovateurs les défis pastoraux, tels que croître dans la foi et rencontrer les jeunes, les familles, les

pauvres et les marginaux?

Prions que le Seigneur nous comble de sagesse en ces moments où nous sommes à la recherche de nouveaux moyens de répondre à son invitation à proclamer la Bonne Nouvelle de son fils, Jésus Christ.

+ Richard W. Smith  
Évêque de Pembroke

### Les grandes lignes du processus de consultation

Dernièrement, Monseigneur Smith a rencontré le comité diocésain de planification pastorale, composé de lui-même et d'un prêtre avec deux représentants de chacune des cinq zones du diocèse (Pontiac, Mattawa, Pembroke, Renfrew et Barry's Bay). Le comité a développé un processus par lequel nos diocésains et diocésaines pourront encore être consultés à l'égard de la configuration de nos paroisses dans l'avenir ainsi qu'à l'égard des dispositions à prendre pour bien répondre à leurs besoins pastoraux. Voici un aperçu général des étapes à parcourir alors que Monseigneur Smith sollicite la collaboration des fidèles la ques du diocèse.

1. Une première rencontre de zone: Avant la fin de novembre, il y aura une première rencontre consultative dans chaque zone. Chaque prêtre de la zone sera présent avec deux ou trois représentants de sa paroisse. Ces rencontres seront animées par les personnes de la zone faisant partie du comité diocésain. Ensemble ils chercheront la meilleure façon de répondre aux besoins pastoraux avec les effectifs dont on dispose.

2. Rencontres au niveau de chaque paroisse: Les prêtres et les représentants de paroisse qui ont participé à la première rencontre devront animer une rencontre semblable au niveau de leurs paroisses respectives. Il sera question d'une réunion générale pour permettre la meilleure participation possible. Le processus utilisé à la première rencontre servira de guide pour chacune des rencontres paroissiales. Cette réunion aura lieu avant la fin de février 2004.

3. Une deuxième rencontre de zone: Avant la fin de mars 2004, les prêtres et les représentants paroissiaux qui ont participé à la première rencontre de zone se réuniront de nouveau pour une mise en commun des résultats des rencontres au niveau des paroisses.

4. Rencontre du comité diocésain de planification pastorale avec l'évêque: Le comité diocésain de planification pastorale préparera un rapport sommaire de ce processus qu'il présentera à Monseigneur Smith en juin 2004.



## RENCONTRE DE MGR SMITH AVEC LES RELIGIEUSES ET LES RELIGIEUX FRANCOPHONES DU DIOCÈSE DE PEMBROKE

Le 11 janvier 2003, nous avons le bonheur de vivre une journée d'échange avec notre évêque, Monseigneur Richard Smith. Celui-ci nous pose quelques questions:

1 (a) Quelle est notre expérience dans le diocèse?

(b) Qu'attendez-vous de l'évêque?

2 (a) D'après vous, quels sont les besoins de fidèles du diocèse?

(b) Comment pouvons-nous les servir ensemble?

3 (a) Quels sont les défis de la vie religieuse dans notre diocèse?

(b) Comment pouvons-nous les affronter ensemble?

À ces questions, notre assemblée ne manque pas de réponses.

- implications diocésaines, paroissiales, familiales, sociales, sacramentelles, liturgiques, etc.;

- encouragement des Centres-Jeunesse et autres organismes pour les jeunes et les adolescents;

- collaboration étroite et amicale avec le curé de notre paroisse;

- soutien des Associés.e.s. de nos Congrégations et de notre entourage, par des rencontres de prière, des conférences bibliques, des exposés sur la vie de nos fondatrices et fondateurs;

Bref, il serait question de communications amicales!

Nous vivons actuellement d'énormes changements dans le milieu scolaire. Heureusement, notre diocèse pourvoit à certains de nos besoins. Nous avons une excellente responsable au Bureau de l'enseignement religieux francophone, Soeur Constance Lacroix, c.s.j.; nous avons vécu deux enrichissantes journées des sessions relatives au renouveau catéchétique animées par les Clercs St-Viateurs de Rigaud; en plus, nous, religieuses et religieux, avons vécu dans la joie et l'amitié deux rencontres avec notre évêque.

Nos défis dans la vie religieuse se concrétisent à susciter, dans la mesure du possible, des rencontres de parents et de jeunes pour les stimuler à vivre ensemble une FOI SOLIDE, branchée sur le Christ. Tout défi se solutionne par la prière à un Dieu qui nous aime et qui nous soutient.

## Comité diocésain de l'éducation de la foi

La réunion du comité a eu lieu le 10 septembre. À cette occasion, les membres ont choisi un nouveau nom pour se définir, notamment, le Comité diocésain pour l'éducation de la foi. Cette nouvelle appellation précise la mission à accomplir auprès des francophones du diocèse.

Présentement, on déploie beaucoup d'efforts dans le secteur québécois du diocèse pour mettre en marche les "Orientations pour la formation à la foi", document publié par l'Assemblée des évêques du Québec. Depuis la fin août, trois réunions se sont déroulées: à Fort-Coulonge, à Témiscaming et à Chapeau. Grâce à la participation active des personnes présentes, on a réussi à identifier les défis et les besoins au niveau de la formation à la foi. Et, comme deuxième étape, le samedi 13 septembre, à Fort-Coulonge, le groupe poursuit son cheminement en identifiant les chemins neufs à prendre.

Suite aux réunions, on se rend compte que plusieurs personnes ne sont pas au courant des changements importants survenus dans le monde de l'éducation au Québec. La loi 118 a modifié la place de la religion dans les écoles primaires et secondaires. Mentionnons quelques-unes de ces modifications:

- le temps attribué à l'enseignement moral et religieux est diminué de moitié;

- l'animation pastorale qui fait référence à Jésus Christ a été remplacée par un Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ouvert à toutes les personnes sans égard à leur appartenance religieuse.

Les impacts de ces changements sont grands. Les parents devront s'impliquer davantage dans le processus de cheminement de leurs enfants. L'école ne dispensera que quelques connaissances religieuses.

Nous envisageons un grand défi: un grand chantier se trouve devant nous. Il faut bâtir un projet catéchétique... l'éducation de la foi. Il faut se donner du temps. Il faut se rencontrer. Voilà le pourquoi des rencontres initiées au mois d'août et qui continueront durant l'année dans les régions francophones du secteur québécois du diocèse. La prochaine étape sera de présenter un programme pour la formation des adultes dans toutes les régions du diocèse.

## Nouveau chancelier et vicaire judiciaire au diocèse

Père Steven Ballard est né à Renfrew, Ontario, fils de Harry et Lita Ballard. Il a 4 frères et soeurs ainsi que 5 nièces. Sa paroisse natale est la paroisse "Our Lady of Fatima", Renfrew: pour son choix de vie, il a été grandement influencé par les bons prêtres qui ont été au service de sa paroisse natale, nommément, Monseigneur Adrian Flynn, P. Brady McNamara et P. Kerry Brennan. Il a fait ses études élémentaires aux écoles "Our Lady of Fatima" et "St. Thomas the Apostle", Renfrew, et ses études secondaires à l'école "St. Joseph", Renfrew. Après ses études secondaires, il a fait ses études pour la prêtrise au Séminaire "St. Peter's" à London, Ontario. Il a obtenu de "University of Western Ontario" un B.A. et une M.Div.; il a été ordonné diacre en octobre 1988 par Monseigneur Windle à la paroisse "Our Lady of Good Counsel", Deep River. Au terme de ses études, le 20 mai 1989, il a été ordonné prêtre par Monseigneur Windle à la paroisse "Our Lady of Fatima", Renfrew. Suite à son ordination, il a été nommé vicaire à "The Church of the Most Holy Name of Jesus", Pembroke, et ensuite à la paroisse "St. Francis



Xavier", Renfrew.

Lorsqu'il était vicaire à Renfrew, Monseigneur Brendan O'Brien l'a autorisé à poursuivre ses études en droit canonique à l'Université Saint Paul, Ottawa. Après avoir reçu un baccalauréat en droit canonique, il a obtenu en 1998 et à la même université une maîtrise en droit civil et une licence en droit ecclésiastique (M.C.L./J.C.L.). Peu avant la fin de ses études, Monseigneur O'Brien l'a nommé curé de la paroisse "St. Anthony", Chalk River, et de la paroisse "Our Lady of the Snows", Stonecliffe. Au terme de ses études, il a été nommé auditeur à la succursale diocésaine du Tribunal ecclésiastique d'Ottawa, et peu après, juge du Tribunal d'Ottawa.

En juillet 2003, Monseigneur Smith a nommé le Père Ballard aux postes de chancelier et de vicaire judiciaire du diocèse, ainsi que membre du Collège des consultants. Il nous fait plaisir d'accueillir le Père Ballard à la chancellerie et vous pouvez communiquer avec lui au 613-735-6313.

## Nouvelles du Bureau diocésain de l'éducation religieuse

Dans sa lettre apostolique "Novo millennio ineunte", le pape Jean-Paul II, au début du nouveau millénaire, nous invite à "avancer en eau profonde et à jeter nos filets pour attraper du poisson" (Luc 5,4).

Au bureau diocésain, nous nous retrouvons dans un grand chantier, celui de la formation à la vie chrétienne.

La formation à la vie chrétienne vise à faire découvrir, apprécier et approfondir la proposition évangélique d'une vie en abondance à la suite du Christ.

Nous avons la chance de proposer la foi en Jésus Christ pour le monde. C'est un grand projet et, pour le réaliser, nous avons commencé avec le projet catéchétique proposé par l'Assemblée des évêques du Québec.

Un tel projet est audacieux et demande beaucoup de courage.

Pour le moment, nous offrons les ateliers suivants:

- identifier les défis et les besoins;
- proposer un chemin neuf - nouvelles orientations pour la formation à la foi;
- former des catéchètes;
- choisir des outils pour réaliser ce projet.

Des rencontres sous le titre de "Orientations pour la formation à la vie chrétienne" comprenant une réflexion sur les thèmes de la spiritualité, la famille, les valeurs, la foi, des lieux et des moments privilégiés, auront lieu

- à la paroisse Sainte-Thérèse, Témiscaming (en français) le samedi 18 octobre 2003 de 10h à 15h30;
- à la paroisse Saint-Alphonse, Chapeau (en anglais) le samedi 1er novembre 2003 de 10h à 15h30.

# Le fonds missionnaire - Souper bénéfice



Rev. J. Legree, Mr. L. Keon and Rev. P Tait



Mrs. A. Donahue and Mrs. J. Harrington



Bishop J. A. Eguren



Bishop Eguren, Bishop R. W. Smith and Rev. Legree



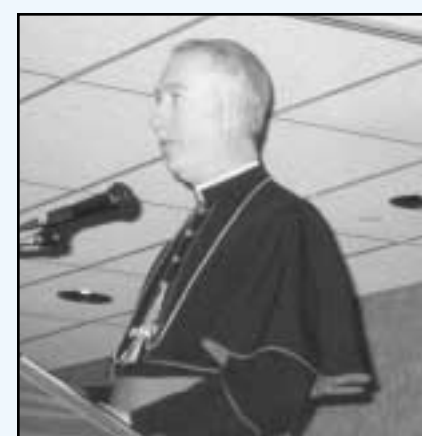
Mr. and Mrs. O. Moncion and Bishop Eguren



Mr. and Mrs. G. Murphy



Bishop Eguren, Sister Marie McMcArdle and Bishop Smith



Bishop Smith



Mr. A. Sicoli and Ms M. Arbour



Mr. and Mrs. D. Chaput

## Mission Dinner for the needs of Lima, Peru